



## Grossesse et renouvellement de periode d'essai

Par nanaf, le **21/04/2009** à **19:13**

Bonjour

Depuis le 26 Janvier je suis Cadre dans une societe en cdi avec periode d 'essai de 3 mois renouvelables.

J'ai annoncé ma grossesse a mon employeur le 31 Mars.

J'ai vu sur un site interne à l'entreprise qu'il recrutait pour mon poste depuis le 7 Avril. Et aujourd'hui il me renouvelle ma periode d'essai jusqu'au 26 Juillet. Je pense qu'il n'ont pas encore trouvé de remplaçant mais qu'il vont mettre fin à mon renouvellement des que se sera chose faite .

Est ce légal sachant qu'un recrutement est en realite en cours ? Puis je refuser ?  
Quels sont mes recours ?

Merci

Par Ioe, le **22/04/2009** à **15:48**

Bonjour,

En théorie, l'employeur n'a pas le droit de licencier un salarié en période de grossesse.

Mais sachant que vous êtes en période d'essai, il peut mettre fin au contrat sans avoir à se justifier sous réserve du respect d'un délai de prévenance.

Donc, c'est à vous de prouver qu'il est en train de recruter sur votre poste. Gardez les annonces (propose t-il un CDI ?), et dites-lui que vous n'êtes pas dupe, que vous irez jusqu'au Conseil de prud'hommes si nécessaire.

Que dit la convention collective pour le renouvellement de la période d'essai ? Prévoit-elle qu'elle peut être renouvelée une fois si un accord de branche étendu le prévoit.

Vous pouvez contacter un délégué du personnel si l'entreprise en a, ou alors, alertez l'inspection du travail.

Par **nanaf**, le **22/04/2009** à **18:56**

Oui il propose un CDI

J'ai fait des copies d'écran des sites sur lesquelles est publiée l'annonce de plus elle à été réalisée par le cabinet de recrutement interne au groupe ce ne peut donc pas être une erreur c'est forcément pour ma boîte et donc mon poste .

Par **loe**, le **23/04/2009** à **09:25**

Bonjour,

C'est bien embêtant pour vous ce qui vous arrive.

Aviez-vous accepté le renouvellement de la période d'essai sans équivoque ?

Pourquoi ne demandez vous pas une entrevue à votre responsable, en lui demandant ce qu'il compte faire (copies d'écran) ? Dites lui que vous n'hésitez pas à aller au Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits et que cela ne lui fera pas de la bonne publicité. Dites lui que vous n'hésitez pas à contacter l'inspection du travail.

Vous pouvez vous rapprocher d'un délégué du personnel pour lui soumettre votre cas et voir ce que l'on vous conseille.

Par **loe**, le **23/04/2009** à **17:49**

Je vous invite à lire ce lien :

<http://www.juritravail.com/archives-news/embauche/127.html>

Dans l'article, il est question de maladie, mais la grossesse peut être considérée comme discriminatoire.

A vous de voir si vous souhaitez produire ce document à votre employeur.